

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances le jeudi 2 septembre 2010 à 19 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Ovila Soucy, Jocelyn Ross, Pierre Beaulieu, Fidèle Tremblay, Nathalie Bélanger et Martin Claveau. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Avis de motion d'un règlement interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils
3. Période de questions
4. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault procède à l'ouverture de la séance. Il est constaté que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

2. Avis de motion d'un règlement interdisant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils

2010-09-300

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jocelyn Ross à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil un règlement sera présenté pour interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils dans le Rang 3 Ouest.

3. Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

4. Fermeture de la séance

2010-09-301

Il est proposé par monsieur Ovila Soucy et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaston Gaudreault
Maire

Gaston Gaudreault
Maire

Jean Robidoux
Directeur général et sec. trésorier